

Association Archers Saintais

Assemblée générale extraordinaire du 4 juin 2021

Procès-verbal

(2 pages et 8 annexes)

Réunion par visioconférence - Début de séance à 19h30

21 participants, dont 17 votants (annexe 1)

Le quorum est atteint

Le **procès-verbal de l'AG de juillet 2020** est approuvé à l'unanimité.

Le projet de **modification des Statuts** est approuvé à l'unanimité :

- *Page 2 : modification de l'adresse du siège social*
- *Page 5 : possibilité de visio ou audio conférence pour les réunions CA et AG*

Ce document est publié sur notre site Internet.

Le **Règlement intérieur modifié** le 23/04/21 par le conseil d'administration est présenté et commenté aux participants :

- *Page 2 : description des groupes spécialisés*
- *Pages 10 et 11 : suppression de la fonction d'Intendant et création de l'équipe Matériels*
- *Annexe 1 : ajout des détenteurs de clés de la cabane de la Pichauderie*
- *Annexe 6 : adaptation de la procédure Covid*

Ce document est publié sur notre site Internet.

- Bilan de la saison 2020/2021

- Point sur les adhésions de la saison 2020/2021 (annexe 2)
- Point financier du trésorier - Les comptes sont approuvés à l'unanimité (annexe 3)
- Point de l'équipe matériels : achats, réalisations,... (voir annexe 4)
- Activité de la saison (annexe 5)
- Le mot des encadrants (annexe 6)
 - Chantal : Créneaux Loisirs Jeunes
 - Sylvain : Groupe compétition Jeunes
 - Olivier : Groupe Tir nature Jeunes
 - Christophe : Créneaux adultes lundi et jeudi

- Préparation de la saison 2021/2022

* Démission du Bureau (Président, secrétaire, trésorier). La procédure de renouvellement du bureau est discutée (annexe 7). Il est décidé de créer une commission de réflexion sur l'avenir de l'association, sous la responsabilité de Sylvain. Une AG électorale sera convoquée le 30/07/21

* Budget prévisionnel (annexe 3)

* Cotisations FFTA (annexe 8)

- compte tenu de la forte limitation de l'activité durant la saison 2020/2021 (Covid19), le principe d'une réduction exceptionnelle de 30 % de la « part association » pour les archers renouvelant leur adhésion est adopté. Avec la possibilité d'opter pour

le paiement de la cotisation sans réduction. Les montants sont arrondis à l'euro. Cette réduction de 30% est également appliquée aux cotisations FFSA.

- les montants du droit d'entrée (25 € actuellement) et du droit de prêt de matériels (30 € actuellement) sont reconduits.

* Concours : faute de volontaire pour en assurer la gestion, il n'y a pas de concours planifiés pour la saison prochaine. A l'exception d'un tir nature du 12 septembre 2021 déjà prévu (organisateur : Olivier Douteau)

* Village des associations : 4 et 5 septembre au jardin public de Saintes

- Questions diverses :

* Journées Olympiques : 26 et 27 juin au jardin public de Saintes

* Site internet des Archers Saintais : <https://www.archerssaintais.com/>

* Conseil d'administration : 3 départs prévus (Béatrice et Jean-Luc Martinaud, Christophe Kraszewski)

Fin de la séance à 21h35

Merci aux participants

A Saintes, le 17 juin 2021

Le Président

Le Secrétaire



annexe 1

Archers Saintais

AG du 4 juin 2021

Liste des participants

17 Votants :

ALBINET	LAETITIA
CHARPENTIER	PHILIPPE
DARANLOT	CHRISTOPHE
DEGANELLO	MICHEL
DOUTEAU	OLIVIER
GUILLIN	SYLVAIN
JACQ	JEAN LUC
KRASZEWSKI	CHRISTOPHE
LAMBILLIOTTE	DENIS
LEROMANCER	PASCAL
MAGNIEZ	ALAIN
MARTINAUD	JEAN LUC
MARTINAUD	BEATRICE
MOUILLERON	GREGORY
PELISSOU	NINA
TOUCHE	BERNARD
TOUCHE	MONIQUE

4 invités :

LE FLOC'H	CHANTAL
VASQUEZ	ELISE
BOUILLET	MELANIE
DISCEPOLI	VINCENT

ASSOCIATION ARCHERS SAINTAIS - SAISON 2020-2021 - ADHERENTS

	Nbre intentions de renouvellement	Nombre d'adhérents
Renouvellements Adultes	59	35
Renouvellements Jeunes	32	32
Nouveaux Archers Adultes		16
Nouveaux Archers Jeunes		35
		118

	Répartition âge/sexe		
	Homme	Femme	Total
+18 ans	37	14	51
-18 ans	40	27	67
Totaux	77	41	118
% sexe	65%	35%	

Différentiel Saisons	2019-2020	2020-2021
Nbre licenciés	127	118
dont FFSA-FFTA	3	3
dont FFSA	9	0

Répartition géographique licenciés		
	H	F
Saintes + 18 ans	14	6
Saintes - 18 ans	15	7
CDA hors Saintes + 18 ans	18	4
CDA hors Saintes - 18 ans	14	15
Hors CDA +18 ans	6	3
Hors CDA -18 ans	10	6
	77	41
	118	

Annexe 3

Présentation des comptes de la saison 2020/2021 par le Trésorier

	Charges					Produits				
	64 personnel	60 achats	6061 energie	616 assurances	63 frais bancaires	66 FFTA	68 dotation épargne	70 licences	74 subventions	77 produits exceptionnels
Totaux	3 457,43	1 743,47	566,22	498,13	45,30	7 259,00	3 000,00	15 952,85	1 778,40	30,00

Comptes arrêtés le 24/05/2021 jour de la réunion du Conseil d'administration en Euros

Total charges 13 569,55

Total produits 17 761,25

Résultat brut excédent de : 4 191,70

Charges d'exploitation 10 569,55 charges constatées moins la mise en épargne

Produits d'exploitation 17 731,25 Produits constatés moins le produit exceptionnel remboursement initiatives DMP

Résultat d'exploitation excédent de : 7 161,70

BUDGET PREVISIONNEL saison 2021/2022

BP 2021/2022	
Budget prévisionnel 2021/2022 basé sur une baisse d'activité de 30 %	
basé sur les résultats 2020/2021	
Produits d'exploitation	11 167,00
Licences	
Subvention à recevoir ville de Saintes	5 000,00
Total produits prévisionnel 2021 / 2022	16 167,00
Charges prévisionnelles d'exploitation	11 826,08
	sans les achats
Résultat prévisionnel de l'exercice excédent	4 340,92
Prévisions d'achats	3 000,00
Résultat prévisionnel excédent de :	1 340,92

ACTIFS FINANCIERS

Compte bancaire	2 777,46
Livret bleu épargne	17 667,00
Caisse numéraire	259,50
Produits à recevoir	6 335,00
TOTAL	27 038,96

dont 5000 € de subvention

ARCHERS SAINTAIS - SAISON 2020-2021 - ACHATS DE MATERIELS

Description	Coût	Affectation	Fournisseur
Matériel d'archerie (protection individuelles, palettes, peson,....)	764 €	Commune	Mon Archerie
Matériel d'archerie (jumelle avec trépied, viseur,...)	335 €	Groupe compétition jeunes	Hérakles Archerie
6 Elastrainer	240 €	Groupe compétition jeunes	Donatien Martineau
Blason tir nature	159 €	Commune	Actilia Multimédia
Trousses de secours	44 €	Commune	Divers
Petites fournitures archerie (encoches, colle)	42 €	Commune	Gold Archerie
Sonnette salle entraînement	33 €	Commune	Amazon
Total	1 617 €		

Annexe 5

Archers Saintais – AG du 4 juin 2021

ACTIVITE DE LA SAISON 2020/2021

Au gré des annonces gouvernementales et locales :

17 octobre : état d'urgence sanitaire

- Arrêt des cours adultes en salle, activité autorisée à la Pichauderie, en individuel
- Les cours jeunes en salle continuent

2 novembre : début second confinement

- fermeture de la salle et de toutes les activités

1 décembre : fin second confinement

Activité autorisée pour tous uniquement en extérieur à la Pichauderie, en individuel

16 décembre :

- Reprise des cours jeunes en salle
- Pour les archers adultes, activité à la Pichauderie uniquement en individuel

14 janvier :

- Fermeture de la salle
- Activité possible à l'extérieur pour les jeunes et les adultes, en individuel

10 mars :

Reprise des activités jeunes en extérieur à la Pichauderie

19 mai :

Possibilité de reprendre les activités jeunes en intérieur

BILAN de la saison 2020/2021

Fort Impact COVID-19

Pas de concours organisé.

Adultes : pas d'accès à la salle à partir du 17 octobre. Uniquement en extérieur.

Jeunes : moins de 6 mois de créneaux d'activité encadrés.

Le mot de Sylvain – encadrant le groupe compétition jeunes :

Le groupe, créé fin septembre 2020, est à l'origine composé de 8 jeunes et 2 adultes encadrés par Sylvain, du groupe départemental « adultes ». La crise Covid étant passée par là, seul 1 adulte n'a pas encore repris.

Les débuts, régulièrement interrompus par les confinements, ont été difficiles. Le travail prévu n'a pas pu être fait et c'est seulement au mois de mars que les archers ont pu réellement se préparer aux différentes compétitions. La saison « salle » ayant été annulée, les entraînements se sont tournés vers le Tir à l'Arc Extérieur (TAE) aux distances nationales et internationales.

De mars à juin, un gros travail technique a été fait par les archers ; élastrainer, paille à 10 mètres et visuel à raison de 2 entraînements par semaine. Une préparation physique est venue accompagner ce travail.

A partir de juin, les premières compétitions ont repris. Ainsi, la première compétition pour le groupe (8 archers) a eu lieu à Rochefort le 6 juin 2021 avec des résultats prometteurs pour tous les archers. Les prochaines échéances sont le championnat départemental (TAE International) à Oléron le 20 juin et le départemental (TAE National) à Royan le 11 juillet, le championnat régional pour les qualifiés, puis pour ceux qui seront parmi les quotas, le championnat de France (TAE Int.) ou la Coupe de France (TAE Nat.).

Ajoutons que l'année prochaine, une nouvelle archère, Bérénice Mouilleron, intégrera le groupe départemental « jeunes » après sa sélection brillamment réussie à Rochefort. Ce qui fera 3 archers dans ce groupe sur les 9 sélectionnés. Bravo pour son travail assidu et son engagement.

Finalement, une année au contexte difficile certes mais qui se terminera par la plus belle des saisons pour les Archers Saintais avec, on l'espère, au moins 2 archers au Championnat de France et à minima une archère en Coupe de France.

Le Mot d'Olivier – encadrant le groupe tir nature jeunes :

Le Groupe Parcours Jeunes s'est constitué suite à la reprise de la pratique des cours en extérieur. Quelques jeunes archers ont rapidement souhaité tirer ailleurs que sur le plateau. Le groupe est constitué de 5 garçons et filles de 11 à 17 ans. Il vient en appui d'une première année de technique avec Chantal qui peut reprendre ces jeunes archers pour un renforcement des compétences de bases (posturales et techniques)

L'activité se déroule exclusivement sur le parcours. L'équipe matériel a équipé tous les paillons de blasons nature et posé quelques vieilles cibles 3D en mini parcours permanent.

Les archers sont initiés à l'estimation des distances, la précision sur des blasons animaliers (formes particulières) les tirs en changeant de distance, le tir dans différentes postures et orientations.

Le travail est le plus ludique possible et les pratiquants montrent une véritable appétence à cette pratique.

Le mot de Christophe – Créneaux adultes lundi et jeudi

La reprise de la saison s'annonçait prometteuse! Les cours du lundi (2ème année et +) et du jeudi (débutants) étaient complets.

Après donc 8 mois d'arrêt, nous allons terminer la saison en ré ouvrant les séances à partir du lundi 14 juin aux heures habituelles (18h30/20h30 le lundi, 19h/21h le jeudi) à la Pichauderie si beau temps, à la salle si problème météo.

Pour raisons personnelles et professionnelles, j'arrête le tir à l'arc pendant au moins une saison (voire 2). Je ne reprendrai aucune licence en septembre et arrête de ce fait toutes mes activités bénévoles d'encadrement et de vice-présidence.

Si le cours du lundi pourra normalement se poursuivre, quid du cours des débutants du jeudi! Nous étions 6/7 encadrants en 2010 et depuis quelques années je suis seul pour l'initiation sur l'année. J'ai bien compris qu'il "suffit" de passer la formation d'entraîneur pour apprendre à apprendre mais je pense aussi qu'il faut surtout accepter de mettre de côté son envie de tirer et aimer transmettre pour animer, sur une saison, une initiation qui donne envie au plus grand nombre de revenir!

Pour la pérennité de l'initiation, il serait souhaitable qu'1 ou 2 archers se destinent à cette formation...

Longue vie aux archers saintais et à bientôt...

Le mot de Chantal - Encadrant le groupe loisirs jeunes :

Texte non communiqué à la date de publication du présent PV.

Annexe 7

Archers Saintais – AG du 4 juin 2021

PROCEDURE DE RENOUVELLEMENT DU BUREAU

Le Bureau entier démissionne à la fin de cette saison : le secrétaire (Michel Deganello), le trésorier (Jean-Luc Jacq) et le président (Denis Lambilliotte).

Il a été décidé de convoquer une **AG électorale le 30 juillet 2021**.

Les membres actuels du conseil d'administration (CA) fraîchement élus l'année dernière restent en place. Donc pas besoin de renouveler le CA.

Pascal Le Romancer, déjà membre du CA, accepte de prendre le poste de trésorier.

Un mail de prospection a été envoyé le 2 juin à tous les adhérents pour rechercher des candidats aux postes de président et de secrétaire.

S'il y a des candidats pour les 2 postes à pourvoir (secrétaire et président), ceux-ci seront élus au CA par vote de l'AG électorale (à moins qu'ils ne soient déjà membres du CA).

Puis, le CA désignera en direct le nouveau président, le nouveau trésorier, et le nouveau secrétaire.

Il est décidé de créer une **commission de réflexion sur l'avenir de l'association**, sous la responsabilité de Sylvain Guillin.

ARCHERS SAINTAIS

PROJET - Tarifs Cotisations - saison 2021-2022 - FFTA

	Part					Cotisation 2020/21 (A+B)	Renouveaulement d'adhésion		
	Fédération	Part Région	Part Département	Part Fédération (A)	Part Association (B)		(B) -30% = (C)	Cotisation -30% (A+C)	"Réduction"
Né après le 1/01/2011 - Poussin - P	16,00 €	10,00 €	15,00 €	41,00 €	73,00 €	114,00 €	51 €	92 €	22 €
Né entre le 1/01/2001 et le 31/12/2010 - Jeune - J	25,00 €	17,00 €	15,00 €	57,00 €	64,00 €	121,00 €	45 €	102 €	19 €
Né avant le 1/01/2001 - Adulte Compétition - A	42,00 €	23,00 €	15,00 €	80,00 €	64,00 €	144,00 €	45 €	125 €	19 €
Adulte Club - L	34,00 €	23,00 €	15,00 €	72,00 €	62,00 €	134,00 €	43 €	115 €	19 €
Adulte sans pratique - E	29,00 €	18,00 €	5,00 €	52,00 €	0,00 €	52,00 €	0 €		
Adulte Découverte - D	17,00 €	3,00 €	2,00 €	22,00 €	28,00 €	50,00 €	20 €		

Droit d'entrée (1ère prise de licence par famille)

25,00 €
30,00 €

Utilisation du matériel d'archerie du club (à partir de la 2ème année de pratique)